

Département du Var

Arrondissement de TOULON

Canton de ST CYR SUR MER

**CENTRE COMMUNAL
DE SAINT CYR**

Envoyé en préfecture le 20/04/2021
Reçu en préfecture le 20/04/2021
Affiché le
ID : 083-268300563-20210324-D_2021_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2021-13

Nombre de Membres 13

Séance du 24 mars 2021

En exercice : 13
Présents 10
Exprimés : 11
dont 1 représenté

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre mars,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de SAINT CYR SUR MER
Réuni à l'Espace Provence – 14, Bd Jean Jaurès, sur la convocation et sous
la présidence de Monsieur le Président

OBJET :

**SUBVENTION DE
FONCTIONNEMENT
2021
C.D.A.D. DU VAR**

Etaient présents : MM BARTHÉLEMY – BAIXE
MMES COURTIER – DUVAL - GUIROU – MANOUKIAN – NEVIERE - ORSINI –
SAMAT - TROGNO

Etaient excusées : Mme de PISSY : pouvoir à Mme ORSINI
Mmes ALIMMI – SCARSO

Assistent : Mme GALLERON, directrice du C.C.A.S.
Mme CONI, directrice de la résidence autonomie

Le Président rappelle au Conseil l'appel lancé par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var (C.D.A.D.) pour l'aide à son financement. En effet, aux termes de la convention passée entre la Commune de Saint-Cyr-sur-Mer et cet organisme le 23 mai 2002, le C.D.A.D. se réserve la possibilité de solliciter une subvention de fonctionnement adaptée aux services rendus et aux moyens financiers de la collectivité

Le Conseil d'Administration, après échange de vues entre ses membres, approuve à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement au C.D.A.D. et en fixe le montant à 2 000,00 € pour l'année 2021,

Dit que la dépense sera inscrite au chapitre 65 du Budget Primitif 2021 du C.C.A.S..

Ainsi fait et délibéré,

Les Jour, Mois et An susdits

Pour Extrait Conforme
Par délégation,
La Vice-Présidente
Signature électronique

Pascale GUIROU.